



## Residence principale etc...

Par **SLJ**, le **15/04/2012** à **08:27**

Bonjour,

Je suis d'origine Britannique, propriétaire d'une maison dans les A-M depuis 2001.

Depuis 2001 je paie tout mes impôts en France - la maison est ma résidence principale. J'aimerais partir pendant un période non déterminée (6 mois/un an+..?) peut être sans vendre la maison (comme le marché est un peu difficile en ce moment).

Je ne suis pas sûr si je louerai la maison dans mon absence ou la laisser vide.

Est-ce que si je pars pendant cette 'période' la maison sera toujours considérée comme ma résidence principale au retour (je n'achèterai pas d'autres biens ailleurs).

Si je laisse la maison vide (sans locataires et je passe de temps en temps on paie moins de taxe d'habitation?). Je suis en train d'étudier toutes les possibilités dues à un changement de ma situation personnelle et professionnelle.

Merci à l'avance pour des clarifications.

Par **janus2fr**, le **15/04/2012** à **10:03**

[citation]Si je laisse la maison vide (sans locataires et je passe de temps en temps on paie moins de taxe d'habitation?).[/citation]

Au contraire, si cette résidence devient une résidence secondaire, la taxe d'habitation risque d'être plus élevée.

Par **SLJ**, le **15/04/2012** à **10:10**

Merci Janus...c'est vrai..

mais je veux surtout éviter que cette maison soit libellée rés secondaire (comme elle est ma seule maison et je ne vais pas acheter d'autre et je veux simplement partir pendant 6m-1an...), donc ok je continue avec la taxe d'habitation sans problèmes mais pour la question de rés principale...vous avez des idées..?

Merci en avance Janus.  
Cdt,